

Sécurité de la vieillesse—Loi

Je tiens de nouveau à mentionner le sondage que j'ai fait de porte en porte, dans ma circonscription, en septembre dernier. L'un après l'autre, les pensionnés m'ont dit qu'ils redoutent la hausse continue des prix et que, même si cette diminution ne dépasse pas \$12 par mois, il leur sera beaucoup plus difficile de joindre les deux bouts. Les loyers, la nourriture, tout augmente. Un gouvernement qui dépense 100 millions de dollars pour faire de la propagande en faveur de ses ministères n'a pas le droit, moralement, de demander aux pensionnés de supporter le fardeau du déficit qui ne cesse d'augmenter. Selon 62.5 p. 100 des électeurs de ma circonscription qui ont répondu à un questionnaire, il faudrait augmenter les prestations des personnes âgées au lieu de les diminuer. Ceux auxquels ce projet de loi s'attaque sont les survivants de la crise de 29 et des deux guerres mondiales; ils ont certainement droit à une retraite paisible.

Je tiens également à faire valoir que cette mesure injuste et immorale ne rapportera pas grand-chose au gouvernement. Selon les estimations du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le plafonnement de la sécurité de la vieillesse permettra d'économiser environ 31 millions de dollars en 1983. Monsieur le Président, qu'est-ce que c'est à côté d'un déficit budgétaire qui, selon les prévisions, atteindra 23 milliards de dollars? Voyons un peu les domaines dans lesquels nous pouvons réduire le gaspillage; par exemple, le gouvernement va dépenser cette année trois fois plus pour promouvoir ses programmes qu'il n'économisera sur le dos des personnes âgées.

En plus, le bill C-131 montre que le gouvernement n'a pas confiance dans son programme des 6 et 5 p. 100. Si l'inflation tombe à 6 et 5 p. 100 comme prévu, ce projet de loi sera complètement inutile, car les prestations de sécurité de la vieillesse seront indexées sur ces taux-là de toute façon. Par contre, si l'inflation reste élevée, le bill C-131 est une mesure monstrueuse, car il réduira les revenus des personnes âgées juste quand elles auront le plus besoin d'argent. Si le gouvernement est si optimiste et croit avoir trouvé la solution pour juguler l'inflation, pourquoi se sert-il d'un projet de loi pour atteindre le but que son programme des 6 et 5 p. 100 est censé atteindre?

Enfin, monsieur le Président, je suis sidéré de voir le gouvernement imposer la clôture et rejeter automatiquement, sans doute, l'amendement du député de Calgary-Ouest (M. Hawkes). Le bill détruit toute confiance, il cause des difficultés et ce n'est qu'un expédient pour régler un problème fondamental. Nous aurions dû passer le temps qui nous a été accordé pour ce débat à étudier un programme visant à venir en aide aux personnes âgées. De toute évidence, la proportion de la population âgée de plus de 65 ans va augmenter. Cela posera un grave problème social ainsi qu'un véritable défi, car nous devons changer bien des choses dans notre société. Nous devons non seulement venir en aide aux citoyens âgés, mais encore profiter de leur expérience, dans l'intérêt de toute la société, au lieu de les traiter comme des bons à rien en attendant qu'ils rendent leur dernier soupir.

J'ai l'intention de proposer une motion d'initiative parlementaire en faveur d'un programme complet à l'intention des personnes âgées quand la nouvelle session parlementaire commencera—si elle commence un jour. Cette session interminable fait beaucoup de tort au Canada.

Je tiens à soulever cette question cruciale, car nous allons devoir songer très sérieusement à accroître le nombre de résidences pour personnes âgées. Nous devons également leur fournir davantage d'aide pour qu'elles puissent rester chez elles. Elles tiennent énormément à continuer à vivre dans la maison qu'elles occupent depuis des années et qu'elles ont sans doute fini de payer. Elles n'ont peut-être pas besoin de beaucoup d'argent, mais il leur faut de l'aide pour subsister au cours des années qu'il leur reste à vivre.

Je voudrais également qu'on fasse davantage sur le plan des activités culturelles à l'intention des personnes âgées et que ces dernières puissent faire du travail bénévole et communautaire. Nous avons là un réservoir de ressources dans lequel nous pouvons tous puiser. On a tort de croire qu'une personne n'est plus capable de rien faire pour la société parce qu'elle a plus de 65 ans.

Je pourrais parler longuement de tous les personnages célèbres comme Schweitzer, Churchill, le pape Jean XXIII et une foule de compositeurs et d'artistes qui avaient plus de 65 ans lorsqu'ils ont réalisé leur œuvre. En raison du vieillissement de notre société, ce sera encore plus fréquent à l'avenir. Il ne faut pas se contenter de tolérer les personnes âgées ni en faire des boucs émissaires. Nous devons les traiter comme des citoyens à part entière en reconnaissant qu'elles peuvent apporter beaucoup plus à notre société si nous nous donnons la peine de les traiter décemment et de leur assurer l'aide et les services dont elles ont besoin.

• (1240)

Le président suppléant (M. Blaker): Le député de Simcoe-Sud (M. Stewart) veut-il la parole pour participer au débat ou pour poser des questions?

M. Stewart: Pour participer au débat, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Blaker): La présidence donne la parole au député pour participer au débat.

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole et de m'opposer au bill C-131, tendant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse. Le gouvernement a décidé une fois de plus d'invoquer la clôture dans un débat portant sur un sujet très controversé; il fallait d'ailleurs s'y attendre. On a dit à plusieurs reprises, et à juste titre, que le gouvernement était arrogant. Comme nous le savons tous, le terme «arrogant» signifie autoritaire, présomptueux et hautain. L'arrogance du gouvernement se manifeste dans presque tous ses agissements, toutes ses déclarations et toutes ses attitudes. Il manifeste du dédain à l'égard des personnes âgées en n'accordant que 17 heures pour débattre ce projet de loi extrêmement important et quatre séances pour entendre les témoins.

Cette arrogance se manifeste sous son jour le plus dangereux quand elle semble incarner un certain mépris des droits démocratiques de la Chambre et partant, des droits des Canadiens que nous représentons tous, notamment de ceux des personnes âgées. Ce projet de loi prive les personnes âgées, qui ont un contrat non écrit, d'un de leurs droits, comme l'a reconnu le ministre. Le seul élément du régime de pensions qui doit à mon sens être remis en question, c'est son caractère universel, son application aux personnes situées en haut de l'échelle des revenus.